

MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

Séance du Conseil général du 26 mars 2025

13. Crédit d'engagement de CHF 684'860.- TTC pour la réalisation de la 3e étape du chemin de Prapion – Décompte final : information (C. Ferrier)

Explications

Lors de sa séance du 1^{er} octobre 2008, le Conseil général a approuvé la demande de crédit d'engagement pour la réalisation de la 3^e étape du chemin de Prapion.

Le chemin de Prapion a été réalisé en trois étapes selon les constructions qui ont été érigées sur les terrains entre la route de Bienne et le chemin des Plantes. La réalisation de la troisième étape du chemin de Prapion a permis de relier le chemin de la Récille et le chemin des Plantes et supprimer le cul-de-sac.

Les coûts des travaux, estimés par le bureau d'ingénieurs, sont les suivants :

Acquisition du terrain	CHF 155'360.-
Nouvelle route d'accès	CHF 200'000.-
Eau potable	CHF 42'000.-
Eaux usées	CHF 55'000.-
Eaux pluviales	CHF 78'000.-
Électricité	CHF 109'000.-
Télévision	CHF 3'500.-
Éclairage public	CHF 35'000.-
Swisscom	CHF 7'000.-
Total TTC	CHF 684'860.-

Les travaux se sont déroulés entre 2008 et 2019. L'acquisition du terrain et les travaux ont coûté un total de CHF 669'066.80 TTC.

Selon l'art. 114 de la Loi sur les constructions, les propriétaires fonciers participent financièrement à l'équipement de détail. Pour la construction de la troisième étape, l'entreprise Implenia Développement SA, propriétaire de la parcelle no 114, a participé pour un montant de CHF 231'871.75 aux coûts des travaux.

Conclusion

Le crédit d'engagement à disposition, d'un montant de CHF 684'860.- TTC, n'accuse aucun dépassement.